



CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉNERGIE **SÉANCES DU 12 ET 26 JANVIER 2021**

Le Conseil Supérieur de l'Énergie s'est réuni les 12 et 26 janvier 2021 pour donner un avis sur une vingtaine de textes en cours d'élaboration. Les débats sur les plus importants d'entre eux sont résumés ci-après.

CSE DU 12 JANVIER

FO VOTE CONTRE LE PROJET DE TURPE 6 HTA-BT POUR ENEDIS ET LES ELD ET CONTRE LE TURPE HTB POUR RTE

Rappelons que la fixation de ces tarifs d'utilisation des réseaux est essentielle pour ceux-ci et leurs salariés puisque cela représente 95 % de leurs revenus.

La caractéristique commune de ces projets de tarifs, présentés par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), est qu'ils s'inscrivent dans des besoins de modernisation importante de ces réseaux, mais surtout par une demande en hausse des opérateurs du fait des investissements contraints liés notamment au développement accéléré des renouvelables (éolien et solaire).

Cette augmentation est d'autant plus importante que le législateur a transféré aux réseaux, en particulier à RTE, le coût de raccordement des éoliennes offshore qui était jusqu'à présent à la charge des fournisseurs, ce qui a permis de baisser facilement le coût de l'éolien offshore.

Belle manipulation qui ne trompe que ceux qui veulent bien l'être !

Quant à Enedis, la multiplication des projets d'éolienne onshore et du solaire avec des délais de raccordement sans cesse plus contraints crée une pression d'autant plus difficile pour l'entreprise et ses salariés, que la rémunération du capital d'Enedis est beaucoup plus faible que ses homologues européens, et même par rapport à GRDF et à RTE, ce qui reste incompréhensible.

Il faut enfin souligner que s'agissant des charges d'exploitation et donc du personnel, tant Enedis que RTE ont proposé une baisse du Salaire National de Base inférieur à 50 % par rapport à l'inflation !

C'est évidemment une provocation inacceptable pour FO.

En réalité, le TURPE correspondant au tiers de la facture d'électricité (un autre tiers correspond au prix de l'électricité elle-même et le dernier est représenté par les impôts et taxes diverses), la CRE est évidemment encline à limiter les hausses des tarifs de réseau, quitte à accentuer les gains de productivité sur les salariés !

Par conséquent, FO a voté contre ces deux projets de TURPE au motif qu'ils :

- ne dégagent pas assez de moyens aux gestionnaires de réseau pour faire face aux besoins de la transition énergétique.
- font en définitive largement payer aux salariés le coût de cette transition qui est largement inutile dans un pays comme la France où l'électricité est déjà très largement décarbonée.

Tous ces éléments ne peuvent que creuser un fossé grandissant entre ces politiques publiques et les salariés.

FO a en particulier souligné que la CRE et les pouvoirs publics ne pouvaient se limiter à remercier les salariés de nos industries pour leur contribution à la vie de la Nation pendant la crise pandémique !

Il faut des actes et non pas seulement des discours.

Et dans le cas du TURPE, les actes vont à l'encontre de ces discours !

La majorité du CSE a néanmoins adopté ces projets et il appartient maintenant à la CRE de prendre ou non en compte les opinions exprimées.

CSE DU 26 JANVIER

HAUSSE DU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE DE L'ÉLECTRICITÉ (TRVE) ET CHÈQUE ÉNERGIE

Le CSE était saisi d'une proposition de hausse tarifaire de l'électricité au 1^{er} février 2021 de 1,61 % TTC pour le tarif bleu résidentiel.

Cette hausse, calculée selon la méthode dite « d'empilement des coûts » issue de la loi NOME de 2010, inclut une partie liée à la garantie de capacité, une partie tenant compte des effets de l'écrêtement de l'ARENH pour les fournisseurs alternatifs et une dernière correspondant au rattrapage des tarifs de 2019 dont la hausse avait été à l'époque limitée par le gouvernement compte du tenu du contexte de l'époque (mouvement des gilets jaunes).

Lors de ce débat, FO a fait valoir qu'il était plus que temps d'abroger purement et simplement la loi NOME avec tous ces avatars comme l'ARENH et d'en revenir à des valeurs de service public.

FO comme d'autres a ensuite souligné le poids des taxes pesant sur l'électricité qui en fait l'énergie la plus taxée bien que la moins carbonée ! Est notamment en cause la CSPE (Contribution au Service Public de l'Énergie), correspondant au surcoût des éoliennes et du photovoltaïque avant 2015, qui pèse encore lourdement sur les factures.

Parallèlement, était en débat un texte augmentant le montant du chèque énergie d'un montant égal à l'inflation.

FO a voté un amendement présenté par les Associations de Consommateurs augmentant très significativement le niveau de ce chèque énergie.

Bien qu'ayant été adopté par le CSE, le représentant du Gouvernement a fait savoir qu'il refusait de suivre cet avis.

Dans un contexte où l'on constate les refus :

- d'abroger la loi NOME,
- de baisser la CSPE qui pèse injustement sur les factures,
- de prendre en compte l'avis majoritaire du CSE sur le montant du chèque énergie.

FO a voté contre cette augmentation du prix de l'électricité.

Parmi les autres textes examinés, un texte concernait un projet de décret portant accompagnement social lié à la fermeture des centrales à charbon. Le CSE avait déjà examiné il y a quelques semaines le projet d'ordonnance dont découle ce décret.

FO avait voté contre au motif que la fermeture des centrales à charbon était purement idéologique, contraire à la sécurité d'approvisionnement de la France et qu'elle se traduirait par des importations de charbon allemand.

Sur le plan social, FO dénonçait le fait que pour la première fois dans un texte propre aux IEG, figurait la possibilité de mettre en place un PSE (Plan de Sauvegarde de l'Emploi), ouvrant la voie à des licenciements économiques !

Cela était et reste inacceptable pour FO et nous avons logiquement voté contre ce projet de décret comme elle l'avait fait sur le projet d'ordonnance.

